



CERTIFICAT D'AUTORISATION D'URBANISME TACITE

DP07206225Z0014	
Date de dépôt	03/10/2025
Date de décision tacite	03/11/2025.
Avis de dépôt affiché en mairie	
Transmission au contrôle de légalité	
Demandeur	Monsieur PHILIPPE SEBASTIEN 1 rue des Prés 72400 LA CHAPELLE DU BOIS
Projet	Nouvelle construction modification de l'aspect extérieur de la maison (enduit imitation pierre)
Surface de Plancher de Construction	
Destination	
Terrain	0D-0816 0001 rue DES PRES 72400 LA CHAPELLE DU BOIS

La commune de LA CHAPELLE DU BOIS certifie que vous disposez d'un accord tacite sur votre autorisation.

Votre projet est bien conforme aux dispositions d'urbanisme vérifiées au cours de l'instruction. Il est tacite depuis le 03/11/2025.

A partir de la date de tacité, l'administration dispose d'un délai de 3 mois pour retirer la décision si elle l'estime illégale.

Votre demande a été affichée lors du dépôt, puis le dossier a été transmis au contrôle de légalité.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à LA CHAPELLE DU BOIS, le 03/11/2025

Le Maire,
Pascal BOURGOIN

